

**INFORMATIONS**

**GÉNÉRALES**

**2012**



# TABLE DES MATIÈRES

A QUI S'ADRESSER ? .....	3
<b>PREMIERE PARTIE : LES ÉTUDES AU COLLÈGE</b>	
CHAPITRE I. LES ÉTUDES AU COLLÈGE.....	6
A. STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU COLLÈGE.....	9
B. LES OPTIONS DE BASE ET LES FILIÈRES.....	10
• DEGRÉ D'OBSERVATION .....	11
LES SOCLES DE COMPÉTENCES.....	11
• PREMIERE ANNEE COMMUNE.....	13
• DEUXIEME ANNEE COMMUNE.....	14
• PREMIERE ANNEE DU DEGRE DIFFERENCIE.....	16
• DEUXIEME ANNÉE DU DEGRE DIFFERENCIE.....	17
• TROISIEME ET QUATRIÈME ANNEE.....	18
• TROISIEME ET QUATRIEME ANNEE PROFESSIONNELLE.....	19
• CINQUIEME ANNEE.....	20
• SIXIÈME ANNEE.....	21
• COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES.....	22
• CINQUIEME ET SIXIEME ANNEE PROFESSIONNELLE.....	23
• SEPTIEME PROFESSIONNELLE B.....	24
CHAPITRE II. COMMENT ÊTRE INFORMÉ SUR LES ATTITUDES SCOLAIRES DE VOS ENFANTS ?	
A. COMPORTEMENT GÉNÉRAL.....	25
B. PRESTATIONS SCOLAIRES ET ATTITUDES EN CLASSE.....	25
C. RÉCUPÉRATION DES LACUNES.....	28

**DEUXIEME PARTIE : INFORMATIONS PRATIQUES**

CHAPITRE I. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS .....	30
A. COMMENT TROUVER UN LOCAL ? .....	31
B. PARKING.....	31
CHAPITRE II. COMMENT S'INSCRIRE AU COLLÈGE ? .....	32
CONDITIONS D'ADMISSION ET DOCUMENTS OFFICIELS A FOURNIR .....	32
CHAPITRE III. LA JOURNÉE.....	35
A. HORAIRE DES COURS ET DES ACTIVITÉS.....	35
B. ÉTUDES SURVEILLÉES .....	37
C. ÉTUDE DIRIGÉE.....	37
D. REPAS DE MIDI.....	37
CHAPITRE IV. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES .....	38
A. ACTIVITÉS SPORTIVES .....	38
B. ACTIVITÉS CULTURELLES .....	38
C. VOYAGES D'ÉTUDE .....	39
D. GERMES DE FOI.....	39
E. CHORALE .....	39
CHAPITRE V. DOCUMENTATION SCOLAIRE.....	40
A. MANUELS SCOLAIRES : PRÊT DU LIVRE.....	40
B. BIBLIOTHÈQUES.....	40
C. PHOTOCOPIES.....	41
CHAPITRE VI. ATTESTATION DE FRÉQUENTATION .....	42
A. CERTIFICATS .....	42
B. BOURSES ET PRÊT D'ÉTUDE .....	42
CHAPITRE VII. ASSISTANCE MÉDICALE, ACCIDENTS, PERTES, VOLS.....	44
A. INSPECTION MÉDICALE SCOLAIRE.....	44
B. INFIRMERIE.....	44
C. ASSURANCES.....	44
D. OBJETS PERDUS - VOL.....	45
INDEX.....	46





# **Première partie**

## **Les études au Collège**

## CHAPITRE I. LES ÉTUDES AU COLLÈGE

### *RENCONTRER DES GOÛTS DIFFÉRENTS TOUT EN OFFRANT UNE FORMATION ÉQUILIBRÉE*

Le collège souhaite promouvoir la **liberté du choix, mais pas de n'importe quel choix.**

Les **filières** sont dosées pour assurer une formation équilibrée où **les branches littéraires et scientifiques se complètent sans prédominance excessive** des unes sur les autres.

Par ailleurs, les **options de base**, si différentes soient-elles, poursuivent finalement les mêmes objectifs fondamentaux. Les langues anciennes, l'éducation technique et technologique <sup>1</sup>, les sciences naturelles, les sciences économiques, les arts d'expression, le français, la mathématique... ont moins pour but, l'acquisition d'un savoir encyclopédique, que le développement d'aptitudes mentales.

Des recherches psychopédagogiques montrent que la réussite dans l'enseignement supérieur est bien moins liée aux notions vues dans l'enseignement secondaire qu'aux capacités exercées sur ces notions.

A titre d'**exemples**, voici quelques-unes de ces capacités de base:

- savoir dire la même chose en d'autres mots ou sous d'autres formes de représentation
- distinguer les relations essentielles, accessoires, parasites
- savoir déceler la charpente d'un texte
- savoir résumer correctement un message
- savoir rédiger une synthèse structurée.

Quelles que soient les branches choisies dans le secondaire, l'élève doit pouvoir aborder le plus large éventail possible d'études supérieures.

---

1. Ce cours de 4 h semaine de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> porte sur l'analyse méthodique de certaines découvertes techniques qui ont été décisives dans l'histoire de l'humanité; il introduit à l'art de poser clairement les données d'un problème et, en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, il consacre une grande partie de son programme à l'analyse fonctionnelle, base du travail informatique. En terminale, l'élève réalisera sur ordinateur certains programmes à but didactique.

## Langues modernes

Les dispositions légales en vigueur donnent aux parents des élèves le choix de la langue moderne I, c'est-à-dire celle dont l'apprentissage commence en 1<sup>ère</sup> et **doit** se poursuivre, à raison de 4 périodes/semaine, au moins jusqu'en 4<sup>ème</sup>.

Au collège, la langue moderne I est obligatoirement le néerlandais.

A partir de la 3<sup>ème</sup>, l'élève suivra l'anglais comme langue moderne II, à raison de 4 périodes/semaine.

### *L'ENSEIGNEMENT EN LANGUE NÉERLANDAISE*

Depuis la rentrée 2009-2010, le CSGN offre aux jeunes de la région de Nivelles la possibilité d'une formation renforcée en néerlandais.

Cette formation dite "en immersion" a pour objectif d'asseoir une meilleure maîtrise de la première langue du pays tout en atteignant les compétences socles puis les compétences terminales dans les autres disciplines.

Cette perspective s'appuie sur une méthode pédagogique qui se définit sous le prénom EMILE à savoir Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère.

Le volume horaire consacré à ce projet évoluera par degré, avec un minimum de 9 heures par semaine. Au premier degré, outre les cours de *néerlandais* et *d'expression et communication néerlandaise*, les cours d'*Etude du Milieu* et d'*Education par la technologie* seront donnés en néerlandais.

Cette formation est ouverte à tous, mais réclame d'abord une réelle motivation de la part de l'élève ainsi qu'une connaissance satisfaisante de la langue maternelle. Il s'agit également d'un apprentissage qui doit se poursuivre à la maison par des lectures et l'écoute des programmes radio et TV en langue néerlandaise.

## **LE CONSEIL DE PARTICIPATION**

Et le grand jour arriva où élèves, parents, personnel administratif et ouvrier ainsi que les enseignants élirent leurs représentants au Conseil de Participation. C'était le vendredi 27 novembre 1997, baptisé « journée citoyenneté ». Depuis, des élections sont tenues régulièrement afin de renouveler les effectifs, soit au total 24 membres élus par les élèves, les parents et le personnel du Collège.

Ces personnes siègent donc dans une ambiance détendue et constructive au sein du Conseil de Participation. Et qu'y font-elles ?

Elles débattent du projet d'établissement, dont un extrait est présenté ci-dessous, l'amendent, le complètent, l'évaluent et proposent des adaptations.

*Le **PROJET D'ETABLISSEMENT** exprime notre volonté collective de réaliser pendant les prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.*

*La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.*

*La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans une histoire, qui s'écrit quotidiennement depuis plus de quatre-vingt ans. Les réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera dans le texte, d'une part des traces de ce « capital de départ contemporain » et, d'autre part des espaces ouverts où la créativité de chacun est appelée à s'exprimer afin de maintenir au projet un caractère dynamique. **La perspective d'une révision périodique de notre projet d'établissement s'inscrit donc entre ses lignes.***

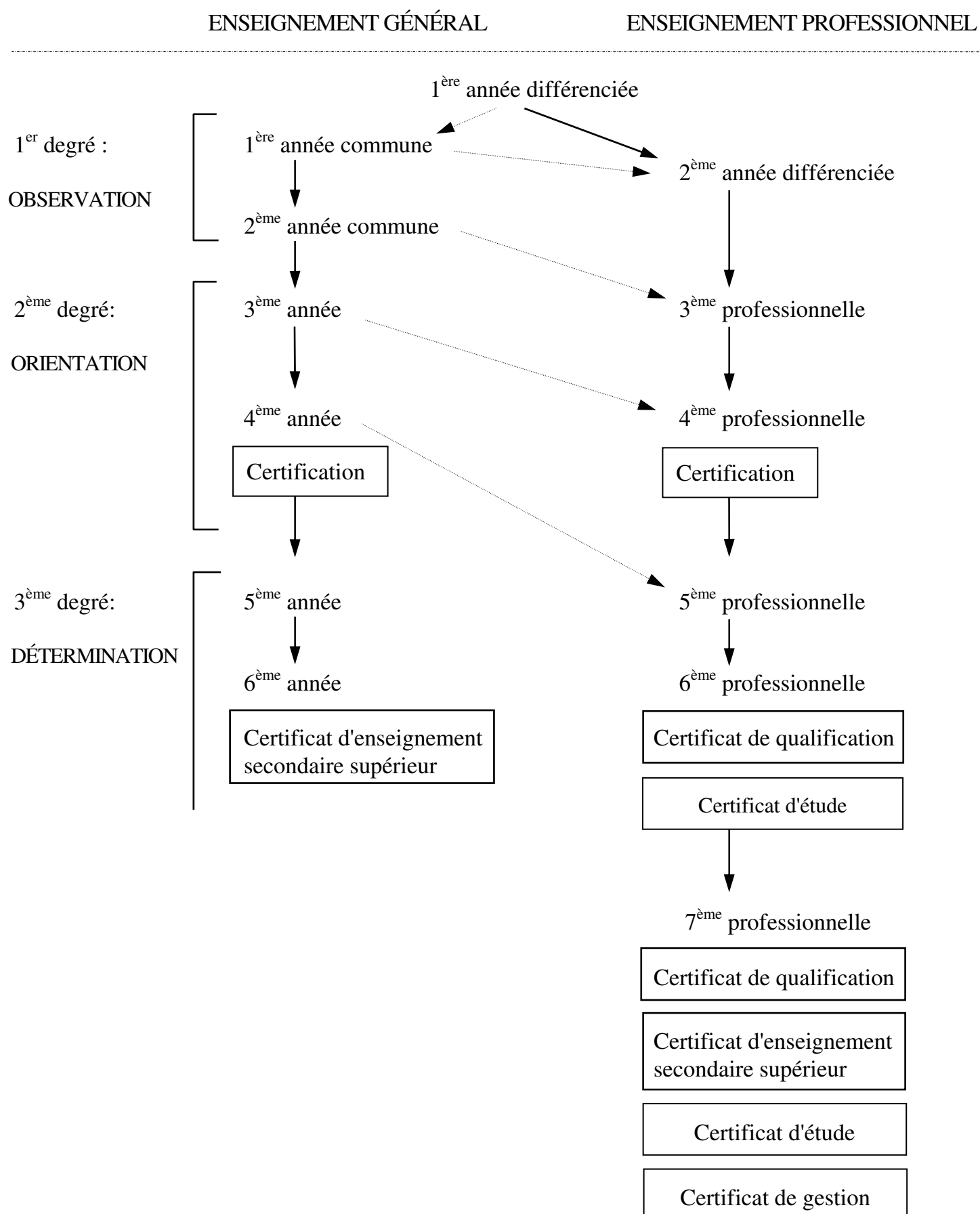
*Le projet d'établissement représente une intention que nous tenterons de concrétiser. En choisissant quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous conformerons à l'obligation d'évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.*

*Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.*

C'est dans cet esprit que les différents groupes élus au Conseil de Participation ont consulté et consulteront leurs mandants afin de les inviter à s'exprimer sur les différents points mis à l'ordre du jour. Depuis son instauration, le Conseil de Participation a ainsi débattu des **initiatives prises en matière de remédiation, de rythmes scolaires, d'animation culturelle, de création et de gestion du fonds de solidarité, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement.**

La liste des membres élus au Conseil de Participation est publiée régulièrement sur le site web du collège ([www.csgn.be](http://www.csgn.be)).

## A. STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU COLLÈGE



Pour les conditions d'admission aux différents niveaux : voir page 32

## B. LES OPTIONS DE BASE ET LES FILIÈRES

### Degré d'observation (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>)

Dans l'enseignement général, un premier degré *de formation de base commune* à tous les élèves qui ont réussi le C.E.B. propose, outre la formation obligatoire, un choix entre : langues anciennes, expression artistique, expression française, formation scientifique ainsi que formation économique et sociale.

Il existe également un *degré différencié* composé :

- d'une 1<sup>ère</sup> année destinée aux élèves qui n'ont pas réussi ou n'ont pas achevé l'enseignement primaire et qui ont un certain nombre de lacunes à combler avant d'aborder une 1<sup>ère</sup> année commune ou une 2<sup>ème</sup> année différenciée.
- d'une 2<sup>ème</sup> année différenciée.

N.B. Les élèves disposent de maximum 3 années scolaires pour parcourir le 1<sup>er</sup> degré.

### De la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> d'enseignement général

L'élève choisit une des filières ou modules proposés plus loin. Chaque filière ou module comprend nécessairement au moins une des options suivantes :

- éducation technique et technologique (analyse des découvertes techniques et des nouvelles technologies y compris l'informatique et la robotique en cycle de détermination)
- grec
- latin
- sciences économiques
- arts d'expression
- histoire contemporaine (uniquement au cycle de détermination).
- sciences

### De la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> d'enseignement professionnel

CONSTRUCTION - GROS-OEUVRE (en outre une 7<sup>ème</sup> année)  
 TRAVAUX DE BUREAU (en outre une 7<sup>ème</sup> année)

## DEGRÉ D'OBSERVATION

### LES SOCLES DE COMPÉTENCES

Depuis 1995, une réforme importante est entrée en vigueur dans tous les établissements d'enseignement secondaire: le passage par cycle de deux ans au premier degré. Cela veut dire que l'élève aura deux ans pour arriver à la maîtrise des socles de compétences. Ce premier degré - qui constitue la fin de ce que l'on appelle "l'enseignement du fondement" - est un préalable à toutes les formes d'enseignement: le général, le technique, le professionnel et l'artistique.

Quelles compétences attend-on de l'élève en fin de ce premier cycle ou degré? En d'autres termes, quelles capacités d'apprentissage faut-il mettre en oeuvre pour être à même de suivre utilement le deuxième degré?

A titre d'exemples, citons:

#### 1. au niveau des compétences relationnelles

- respecter l'autre, reconnaître positivement les différences;
- prendre conscience de ses atouts comme de ses limites;
- prendre des responsabilités, décider, choisir;
- travailler en groupe, coopérer, négocier;
- se respecter, s'affirmer de manière positive...

#### 2. au niveau des démarches mentales

- distinguer l'essentiel de l'accessoire;
- redire la même chose en d'autres termes (reformuler);
- analyser, identifier, classer, comparer;
- percevoir, comprendre et appliquer des modes opératoires ...

### 3. au niveau des compétences méthodologiques

- maîtriser la langue française, communiquer efficacement;
- gérer son emploi du temps;
- tenir ses documents en ordre, prendre soin de ses "outils"  
(journal de classe, cahiers, fichiers, ...);
- comprendre et appliquer des consignes;
- appliquer ses connaissances dans des situations nouvelles;
- utiliser avec pertinence les outils de travail (dictionnaires, ouvrages de référence, index, tables de matières ...)
- prendre des notes ...

A côté de ces compétences dites "transversales" parce qu'elles sont communes à toutes les branches, il y a les compétences propres à chaque discipline qui englobent des savoir-faire et des savoirs.

\* \* \*

Ces perspectives nouvelles impliquent **deux formes d'appréciation** du travail de l'élève. Tout au long de ce parcours de deux ans, l'élève sera régulièrement observé sur son état d'avancement, sur sa progression dans la maîtrise des objectifs. Cette évaluation qui a lieu au terme de chaque tâche d'apprentissage a "*pour objet d'informer élève et maître du degré de maîtrise atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un élève éprouve des difficultés d'apprentissage en vue de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettent de progresser*". (G. DE LANDSHEERE)

Détecter l'erreur, examiner ce qui a provoqué cette erreur, réajuster la réponse en fonction de ce "retour en arrière", tel est l'objet de cette **ÉVALUATION FORMATIVE**.

En fin de deuxième année, au terme de ce long processus de guidance, interviendra une **ÉVALUATION CERTIFICATIVE** qui vérifie l'acquisition des socles de compétences et qui permettra ou non à l'étudiant d'être admis dans le deuxième degré.

## 1ère année commune

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

- avoir terminé avec fruit la 6<sup>ème</sup> primaire;
- ou éventuellement avoir fréquenté sans fruit l'intégralité de la 6<sup>ème</sup> primaire de régime belge, fournir une demande écrite des parents et bénéficier de l'avis favorable du conseil d'admission;
- avoir fréquenté avec fruit une 1<sup>ère</sup> année différenciée.

### **GRILLE HORAIRE :**

**32 périodes de cinquante minutes**

#### FORMATION COMMUNE :

26 périodes

- Religion	2
- Français	6
- Mathématique	4
- Langue moderne I Néerlandais *	4
- Étude du milieu *	4
- Sciences	3
- Éducation physique	3

#### FORMATION COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE : 2 périodes

- Éducation par la technologie *	1
- Éducation artistique	1

#### ACTIVITÉ CHOIX D'ÉCOLE :

1 période

- Expression et communication néerlandaise *	1
--	---

#### ACTIVITÉ AU CHOIX DE L'ÉLÈVE :

3 périodes

- Langues anciennes	(module <b>01</b> )
- Expression artistique	(module <b>02</b> )
- Expression française	(module <b>03</b> )
- Formation scientifique	(module <b>04</b> )
- Formation économique et sociale	(module <b>05</b> )

\* Cours donné en néerlandais pour les élèves en immersion.

## 1ère année complémentaire

Une année complémentaire, sur décision du conseil de classe, est organisée pour les élèves présentant des difficultés dans les savoirs, savoir-faire et compétences évalués en fin de première.

## 2ème année commune

**GRILLE HORAIRE :** **32 périodes de cinquante minutes**

FORMATION COMMUNE : 26 périodes

- Religion	2
- Français	5
- Langue moderne I Néerlandais *	4
- Étude du milieu *	4
- Mathématique	5
- Sciences	3
- Éducation physique	3

FORMATION COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE : 2 périodes

- Éducation par la technologie *	1
- Éducation artistique	1

ACTIVITÉ CHOIX D'ÉCOLE : 1 période

- Expression et communication néerlandaise *	1
--	---

ACTIVITÉ AU CHOIX DE L'ÉLÈVE : 3 périodes

- Langues anciennes	(module <b>01</b> )
- Expression artistique	(module <b>02</b> )
- Expression française	(module <b>03</b> )
- Formation scientifique	(module <b>04</b> )
- Formation économique et sociale	(module <b>05</b> )

\* Cours donné en néerlandais pour les élèves en immersion.

## 2ème année complémentaire

Une année complémentaire est organisée pour les élèves n'ayant pas atteint les socles de compétences tels que définis par le décret du 24 juillet 1997.

Au-delà des 28 heures obligatoires les élèves doivent suivre 4 heures d'activité de soutien.

Dans le cadre de ces 4 heures, le projet et la volonté sont de renforcer les apprentissages de base afin de permettre à chaque élève de maîtriser les socles de compétence et d'accéder ainsi à l'enseignement qualifiant ou de transition.

Quelle que soit la filière choisie, la première mission de l'enseignement sera d'améliorer la connaissance et la pratique de la langue française par son utilisation dans des environnements variés.

En aucun cas les filières ci-dessous ne constitueront une spécialisation ou un pré-requis pour le choix d'une option de base au second degré (exception faite pour le latin) ; par contre elles doivent permettre à chaque enfant de mieux connaître et manipuler des concepts de base qui seront nécessaires, voire essentiels, pour la poursuite de ses études.

**- Langues anciennes (module 01)**

Un cours où on apprend la langue et l'histoire des peuples de l'Antiquité gréco-romaine par une étude relativement approfondie du latin et une initiation au grec. Un cours qui forme à la rigueur, au raisonnement, qui consolide vraiment l'apprentissage du français, qui introduit aux joies de la linguistique et qui garantit une formation humaniste appréciée depuis de nombreuses générations.

**- Expression artistique (module 02)**

Cette activité favorise l'épanouissement personnel par la connaissance de l'outil informatique et par l'approche des arts plastiques. Elle sera axée principalement sur le graphisme, l'observation, la composition (de dessins, de collages, d'images ou d'affiches), les retouches photographiques, la conception de plans, ... L'élève fera ainsi l'apprentissage de techniques artistiques diverses ainsi que de logiciels de traitement d'images et de photographies.

**- Expression française (module 03)**

Il s'agit de permettre à chaque élève d'optimiser ses connaissances en langue maternelle en développant des activités centrées en 1<sup>ère</sup> sur la compréhension à la lecture et à l'audition et en 2<sup>ème</sup> sur l'expression orale et l'écriture ; ce module consacre une approche différente et complémentaire pour remédier aux compétences visées et exigées dans la grille commune.

**- Formation scientifique (module 04)**

Cette activité est l'occasion de montrer aux élèves que les disciplines scientifiques et mathématiques sont en étroite interaction. D'une part, nous développons l'acquisition d'une démarche scientifique en laboratoire à travers l'étude de phénomènes de la vie courante. D'autre part, nous développons la réflexion mathématique à travers des exercices en lien avec le programme. Enfin, nous utilisons les outils mathématiques pour comprendre et analyser des réalités scientifiques étudiées au laboratoire.

**- Formation économique et sociale (module 05)**

Cette formation se veut une réflexion sur notre vie de consommateur (besoins, influence de notre culture, environnement, publicité, inégalités sociales, surconsommation ...), sur les médias (presse, TV, internet) ainsi qu'une ouverture sur notre société et son fonctionnement afin d'y porter un regard critique et citoyen. A travers ces thèmes, on visera à améliorer les compétences de base telles que lire, écrire, parler.

## 1ère année du degré différencié

### **OBJECTIFS :**

Pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur CEB à l'issue de leur enseignement fondamental, il est prévu une année d'adaptation.

Celle ci poursuivra principalement 2 objectifs:

Par un enseignement individualisé, elle vise à rendre confiance à l'enfant et à le réconcilier, si nécessaire, avec l'Ecole.

Cette première année du degré différencié tentera de conduire les jeunes vers l'acquisition des connaissances et compétences qui répondent à l'acquisition du C.E.B.

A la fin de l'année, les élèves qui auront obtenu le C.E.B. pourront rejoindre une première année commune. Ceux qui n'auraient pas atteint les compétences nécessaires seront guidés vers une deuxième année du degré différencié.

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

- fournir l'attestation officielle de fréquentation sans fruit d'une 6<sup>ème</sup> primaire ou bien fournir l'attestation officielle de fréquentation de l'enseignement primaire (à l'exclusion de la 6<sup>ème</sup>) et atteindre l'âge de 12 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

### **GRILLE HORAIRE :**

**32 périodes de cinquante minutes**

#### FORMATION COMMUNE :

32 périodes

- Religion	2
- Éducation physique	4
- Langue moderne 1 Néerlandais	2
- Éducation artistique	4
- Sciences	2
- Mathématique	6
- Français	6
- Étude du milieu	2
- Électricité	2
- Construction	2

## 2ème année du degré différencié

### **OBJECTIFS :**

- Créer les conditions favorables à des contacts valorisants avec l'école et le milieu scolaire, initier à la méthode de travail, veiller à développer les compétences en partant du concret et des centres d'intérêt de chacun et obtenir le certificat d'étude de base.
- Mettre en place les connaissances et compétences nécessaires pour que chaque élève puisse se présenter à l'épreuve externe du C.E.B.

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

Avoir fréquenté une 1<sup>ère</sup> année différenciée sans avoir obtenu son C.E.B.

### **GRILLE HORAIRE :**

**32 périodes de cinquante minutes**

#### FORMATION COMMUNE :

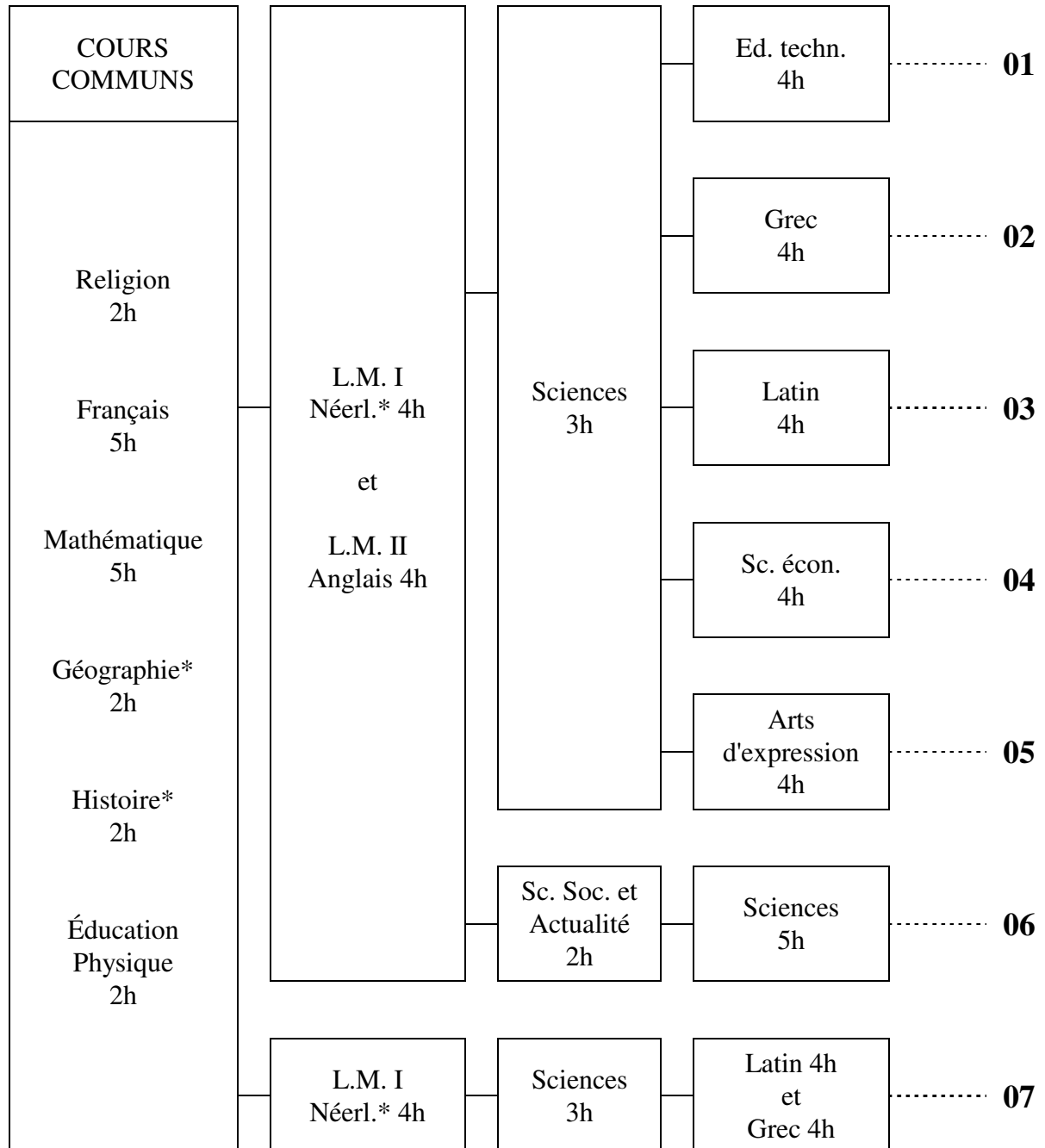
32 périodes

- Religion	2
- Éducation physique	4
- Langue moderne 1 Néerlandais	2
- Éducation artistique	4
- Sciences	2
- Mathématique	6
- Français	6
- Étude du milieu	2
- Électricité	2
- Construction	2

## 3ème et 4ème année

### ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

### Module



\* Cours donné en néerlandais pour les élèves en immersion.

N.B. : Le choix du module 07, options Latin et Grec, implique d'attendre la 5ème année pour pouvoir débiter l'apprentissage de l'anglais.

## 3ème et 4ème année professionnelle

### **GRILLE HORAIRE :**

**32 périodes (TB) de cinquante minutes**  
**33 périodes (CGO)**

#### FORMATION COMMUNE :

9 périodes

Éducation physique	2
Religion	2
Français et formation humaine	3
Mathématique	2

#### FORMATION OPTIONNELLE :

23 périodes (TB)  
 24 périodes (CGO)

#### Construction-gros œuvre

#### Travaux de bureau

Périodes en  
3ème et 4ème

Périodes en  
3ème et 4ème

#### Option groupée :

Construction	6
Travaux pratiques	16

#### Option complémentaire :

Électricité	2
-------------	---

#### Option groupée :

Techniques d'accueil	4
Techniques du secrétariat	4
Langue moderne (néerlandais)	3
Économie de l'entreprise	4
Informatique appliquée	6

#### Option complémentaire :

Langue moderne (anglais)	2
--------------------------	---

**5ème année (2012-2013)**

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :**

<b>Formation commune</b> 12 périodes	Religion 2h Educ. Phys. 2h	Géographie 2h Histoire 2h (ou 0h si choix de ce cours en option de base)	Français 4h
---	-------------------------------	---	-------------

**Filière****Langues modernes et une option**

Code de la filière

LMI N 4h LMII A 4h Espagnol 2h	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Ed. techn. 4h</div> ..... 01 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Grec 4h</div> ..... 02 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Latin 4h</div> ..... 03 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Sc. écon. 4h</div> ..... 04 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Histoire 4h</div> ..... 05 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Arts d'ex. 4h</div> ..... 06
--------------------------------------	-------------	---------	--

**Histoire et une option**

Histoire 4h	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Ed. techn. 4h</div> ..... 07 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Grec 4h</div> ..... 08 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Latin 4h</div> ..... 09 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Sc. écon. 4h</div> ..... 10 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Arts d'ex. 4h</div> ..... 11
-------------	-------------	---------	---

**Latin – Grec**

Latin 4h	Grec 4h	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">LMI N 4h</div> ..... 12 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">A.C. Angl. 2h</div>
----------	---------	-------------	---------	--

**Mathématique - Sciences**

Math 6h	Bio 2h Chim 2h Phys 2h	LMI N 2h LMII A 4h	A.S. Sciences 2h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">LMI N 4h</div> ..... 13 * <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">LMII A 4h</div> ..... 14 *
---------	------------------------------	-----------------------	------------------	---

**Mathématique et une option**

Math 6h	Sciences 3h	LMI N 2h LMII A 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Ed. techn. 4h</div> ..... 15 * <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Grec 4h</div> ..... 16 * <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Latin 4h</div> ..... 17 * <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Sc. écon. 4h</div> ..... 18 * <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Arts d'ex. 4h</div> ..... 19 *
---------	-------------	-----------------------	---

**Sciences et une option**

Bio 2h Chim 2h Phys 2h	Math 4h	LMI N 2h LMII A 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Histoire 4h</div> ..... 20 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Ed. techn. 4h</div> ..... 21 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Grec 4h</div> ..... 22 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Latin 4h</div> ..... 23 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Sc. écon. 4h</div> ..... 24 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Arts d'ex. 4h</div> ..... 25
------------------------------	---------	-----------------------	--

\* possibilité de préparation mathématique aux études supérieures : 2h

Le cours d'anglais du module 12 est réservé aux élèves qui débutent l'apprentissage de cette langue.

**6ème année (2012-2013)**

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :**

<b>Formation commune</b> 12 périodes	Religion 2h Educ. Phys. 2h	Géographie 2h Histoire 2h (ou 0h si choix de ce cours en option de base)	Français 4h
---	-------------------------------	---	-------------

**Filière**

<u>Langues modernes et une option</u>				Code de la filière	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">LMI N 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">LMII A 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Espagnol 2h</div>	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Ed. techn. 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Grec 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Latin 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Sc. écon. 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Histoire 4h</div>	01 02 03 04 05	
<b><u>Histoire et une option</u></b>					
Histoire 4h	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Ed. techn. 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Grec 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Latin 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Sc. écon. 4h</div>	10 11 12 13	
<b><u>Latin – Grec</u></b>					
Latin 4h	Grec 4h	Sciences 3h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">LMI N 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">A.C. Angl. 2h</div>	14
<b><u>Mathématique - Sciences</u></b>					
Math 6h	Bio 2h Chim 2h Phys 2h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">LMI N 2h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">LMII A 4h</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">A.S. Sciences 2h</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">LMI N 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">LMII A 4h</div>	16 * 33 *
<b><u>Mathématique et une option</u></b>					
Math 6h	Sciences 3h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">LMI N 2h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">LMII A 4h</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Ed. techn. 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Grec 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Latin 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Sc. écon. 4h</div>	21 * 22 * 23 * 24 *	
<b><u>Sciences et une option</u></b>					
Bio 2h Chim 2h Phys 2h	Math 4h	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">LMI N 2h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">LMII A 4h</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Histoire 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Ed. techn. 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Grec 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;">Latin 4h</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Sc. écon. 4h</div>	28 29 30 31 32	

\* possibilité de préparation mathématique aux études supérieures : 2h

*Compléments de mathématiques*  
*Préparation aux études supérieures*  
*5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année*

Les élèves dont le module contient le cours de mathématiques fortes (6 périodes) peuvent également suivre un complément de **deux** périodes en 5<sup>ème</sup> et de **deux** ou **quatre** périodes en 6<sup>ème</sup> année.

Ce renforcement n'a pas seulement pour but d'obtenir une formation mathématique plus complète, il permet aussi et surtout d'acquérir une méthode de travail efficace face à une matière abondante.

Le cours de **deux** périodes est conseillé à tous les élèves qui envisagent de poursuivre des études supérieures à caractère scientifique (ingénierat commercial, de gestion, industriel ou agronome, licence en sciences, en informatique, ...).

Le cours de **quatre** périodes en 6<sup>ème</sup> est indispensable pour ceux qui souhaitent devenir ingénieur civil. Il aboutit à la présentation de l'examen d'entrée à la faculté polytechnique début juillet.

Précision importante : les élèves qui s'inscrivent aux cours de renforcement **deux** ou **quatre** périodes doivent être conscients du fait qu'ils s'engagent pour les deux années et qu'un travail personnel considérable sera exigé d'eux. La réussite présente et future est à ce prix !

## 5ème et 6ème année professionnelle

### GRILLE HORAIRE :

**34 périodes (AAA) de cinquante minutes**  
**36 périodes (CGO)**

#### FORMATION COMMUNE :

12 périodes

Éducation physique	2
Religion	2
Français	4
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2

#### FORMATION OPTIONNELLE :

22 périodes (AAA)

24 périodes (CGO)

#### Construction-gros œuvre

#### Auxiliaire administratif et d'accueil

	Périodes en		Périodes en	
	5ème	6ème	5ème	6ème
<b>Option groupée :</b>				
Construction	6	6		
Travaux pratiques (chantiers de constr. et/ou stages)	16	16		
<b>Option complémentaire :</b>				
Mathématique orientée	2			
Connaissance de gestion		2		
			<b>Option groupée :</b>	
			Activités d'insertion professionnelle	3 2
			Langue moderne (néerlandais)	4 2
			Applications bureautiques	6 4
			Techniques d'organisation	5 4
			Stages	0 6
			<b>Options complémentaires :</b>	
			Langue moderne (anglais)	2 2
			Connaissance de gestion	2 2

## 7ème Professionnelle B : Gestionnaire de très petites entreprises

### **OBJECTIFS :**

- Répondre aux exigences nouvelles des employeurs par une formation plus complète dans les domaines de la BUREAUTIQUE, du SECRÉTARIAT, des LANGUES, de la COMPTABILITÉ INFORMATISÉE.
- Par une meilleure qualification, donner plus de garantie d'emploi (certificat de qualification).
- Offrir la possibilité pour celles (ceux) qui obtiendront le certificat d'enseignement secondaire supérieur
  - de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur de type court (exemples: graduat en comptabilité, secrétariat de direction, régendat, école normale primaire...)
  - de faire carrière à un barème supérieur dans l'administration et les parastataux.

### **GRILLE HORAIRE :**

**34 périodes de cinquante minutes**

#### FORMATION GÉNÉRALE :

10 périodes

Religion	2
Éducation physique	2
Français	2
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2

#### FORMATION PROFESSIONNELLE :

20 périodes

Comptabilité et informatique de gestion	6
Gestion commerciale - Législation	4
Stages	10

#### COMPLÉMENTS et/ou RENFORCEMENTS :

4 périodes

Néerlandais	2
Anglais	2

## 7ème Professionnelle B : Cpl en techniques spécialisées de construction-gros oeuvre

Afin de répondre aux exigences nouvelles, une 7ème année est organisée en partenariat avec le CEFA : 16 périodes de cours généraux et techniques répartis sur 2 jours et 3 jours de stages en entreprise.

## CHAPITRE II. COMMENT ÊTRE INFORMÉ SUR LES ATTITUDES SCOLAIRES DE VOS ENFANTS

### A. COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Les éducateurs sont spécialement chargés de tout ce qui concerne les attitudes générales des élèves. Ils ont chacun des groupes d'élèves dans leurs attributions particulières.

- Mr Eugène / Melle Jacquemain : enseignement général 1ère (local 216)
- Mr Buchet : enseignement général 2ème (local 106)
- Mme Dofny : enseignement général 3ème (local 014)
- Mr De Mare : enseignement général 4ème (local C11)
- Mme Sartiaux : enseignement général 5ème et 6ème (local C11)
- Mme Gaillard : enseignement professionnel (local 014)

### B. PRESTATIONS SCOLAIRES ET ATTITUDES EN CLASSE

Sources essentielles d'information :

#### 1. *Le cahier*

La prise de notes constitue un élément essentiel dans le processus d'apprentissage: pendant le cours, elle favorise la concentration et l'attention; d'autre part, des notes claires, structurées facilitent l'étude à domicile.

#### 2. *Le journal de classe* a de multiples fonctions :

- Permettre à la Commission d'Homologation de vérifier si l'intégralité des programmes a été enseignée.
- Servir d'aide-mémoire où l'élève inscrit tout ce qu'il ne doit pas oublier ainsi que les remarques utiles à l'organisation de son travail.
- Permettre aux parents (s'il est rempli de manière correcte et explicite) de suivre le cheminement du cours ou de prendre contact avec les professeurs.

#### 3. *Le bulletin*

Le bulletin comprend une feuille propre à chaque branche ainsi qu'un récapitulatif consacré principalement aux remarques du conseil de classe.

Seule une analyse détaillée des données permettra à l'élève et à ses parents de faire le point de la situation.

### **Deux principes de base**

#### **Premier principe** : l'évaluation est multiple

Chaque branche poursuit *plusieurs objectifs* qui peuvent révéler des divergences assez nettes dans les prestations. Ainsi, on peut être bon en connaissances acquises et moins bon en application de ces connaissances; bon en faculté d'analyse et de synthèse mais insuffisant dans le travail journalier de révision quotidienne; on peut-être faible dans les prestations techniques du cours d'éducation physique mais bon en effort personnel ou inversement...

### **Second principe** : l'évaluation est continue

Les cotes donnent en principe la *position actuelle* de l'élève par rapport aux objectifs qui doivent être atteints au moment considéré de l'année. Elles ne reflètent donc *pas simplement ses prestations depuis le dernier bulletin*.

Les lacunes des périodes antérieures appellent des rattrapages spécifiques et les épreuves successives (surtout celles de fin d'année) reprennent habituellement l'essentiel de ce qu'il faut savoir et savoir faire.

Des interrogations générales suivent le rythme des matières; elles se répartissent donc tout au long de l'année sans éviter toutefois une certaine concentration. Par ailleurs, pour permettre des épreuves de plusieurs heures ainsi que des épreuves orales, des séries d'examens avec suspension des cours sont organisées à la fin des premier et troisième trimestres.

### **Conséquence importante des deux principes : il faut résister à la tentation d'effectuer des additions ou des moyennes**

- Les aptitudes évaluées ne sont pas interchangeables : la qualité du raisonnement ne compense pas une orthographe déficiente; de bons résultats en exercices de mathématique poseront question si la théorie correspondante n'est pas comprise. La cote globale n'a donc qu'une portée indicative : plus fondamentale est la remarque propre à la branche.
- Faire des moyennes dans le temps n'a pas davantage de sens puisque les évaluations tentent, dans la mesure du possible, de faire le point de la situation présente.
- Enfin, comme toutes les branches poursuivent les mêmes objectifs de formation générale, il serait contradictoire de faire une distinction sensible entre les cours dits importants et les cours dits secondaires.

#### **4. Les copies des prestations écrites**

Le dossier d'apprentissage dans lequel sont classées les productions des élèves (interrogations, contrôles, rédactions, grilles d'évaluation...) ainsi que les répertoires où l'élève sera amené, avec l'aide de son professeur, à faire le point sur sa progression. Cette pratique vise à instaurer une cohérence entre l'apprentissage et la remédiation.

#### **5. La rencontre avec le professeur**

Rien ne remplace un contact direct. Outre les rencontres organisées systématiquement par le professeur titulaire (parfois avec l'assistance des professeurs de branches), un rendez-vous peut être pris par lettre ou par message inscrit dans le journal de classe.

## 6. La guidance P.M.S.

### Accueil, écoute et accompagnement des jeunes.

#### Quelles sont nos missions et nos activités ?

Les centres P.M.S. ont comme objectif d'aider au développement optimal des enfants et des adolescents. A cette fin, ils proposent aussi leur collaboration aux parents et aux enseignants.

Ils prennent en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves.

Nos activités consistent notamment à :

- accueillir, écouter les élèves et leurs familles, et répondre à leurs demandes;
- informer sur les études, les formations et les professions;
- assurer un suivi psychologique, pédagogique, social et médical (orientation, projet de vie, difficultés personnelles...)
- organiser des activités de prévention de la violence, des assuétudes, de la maltraitance...

#### Concrètement :

L'équipe P.M.S. attachée au Collège est composée de :

- Anne LAUWAERS (psychologue) ;
- Isabel SEYNHAEVE (psychologue) ;
- Ludivine VAN TUYCKOM (assistante sociale) ;
- Fabienne GRIBOMONT (infirmière).

Comment joindre le Centre P.M.S ?

- Pour les *parents* : au Centre P.M.S. du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. Rue François Lebon, 34 -1400 Nivelles  
Tél 067 / 21 44 22 - Fax 067 / 84 18 34
- Pour les *étudiants* : à la permanence organisée au Collège (local 208) les mardis, jeudis et vendredis matin.

**TOUS CES SERVICES SONT GRATUITS.** Si vous voulez aborder l'une ou l'autre question avec nous, n'hésitez pas à prendre contact.

### C. RÉCUPÉRATION DES LACUNES

Tout au long de l'année, le dossier d'apprentissage et les bulletins font le point de la situation présente par rapport aux objectifs poursuivis dans chaque branche, et donnent une indication sur la capacité de suivre avec fruit les cours de l'année suivante.

C'est dire que chacun est en mesure de savoir par rapport à quel critère il y a lieu d'intensifier son effort.

L'essentiel est de *vouloir* s'améliorer et de le faire tout de suite, car les problèmes font boule de neige.

*Les moyens de remédiation ne manquent pas :*

- questionner en classe
- consulter les copains
- consulter le professeur en particulier
- demander de s'inscrire à un rattrapage.
- assister à l'étude dirigée (15h30-16h20) ou à l'étude surveillée (15h30-17h00)

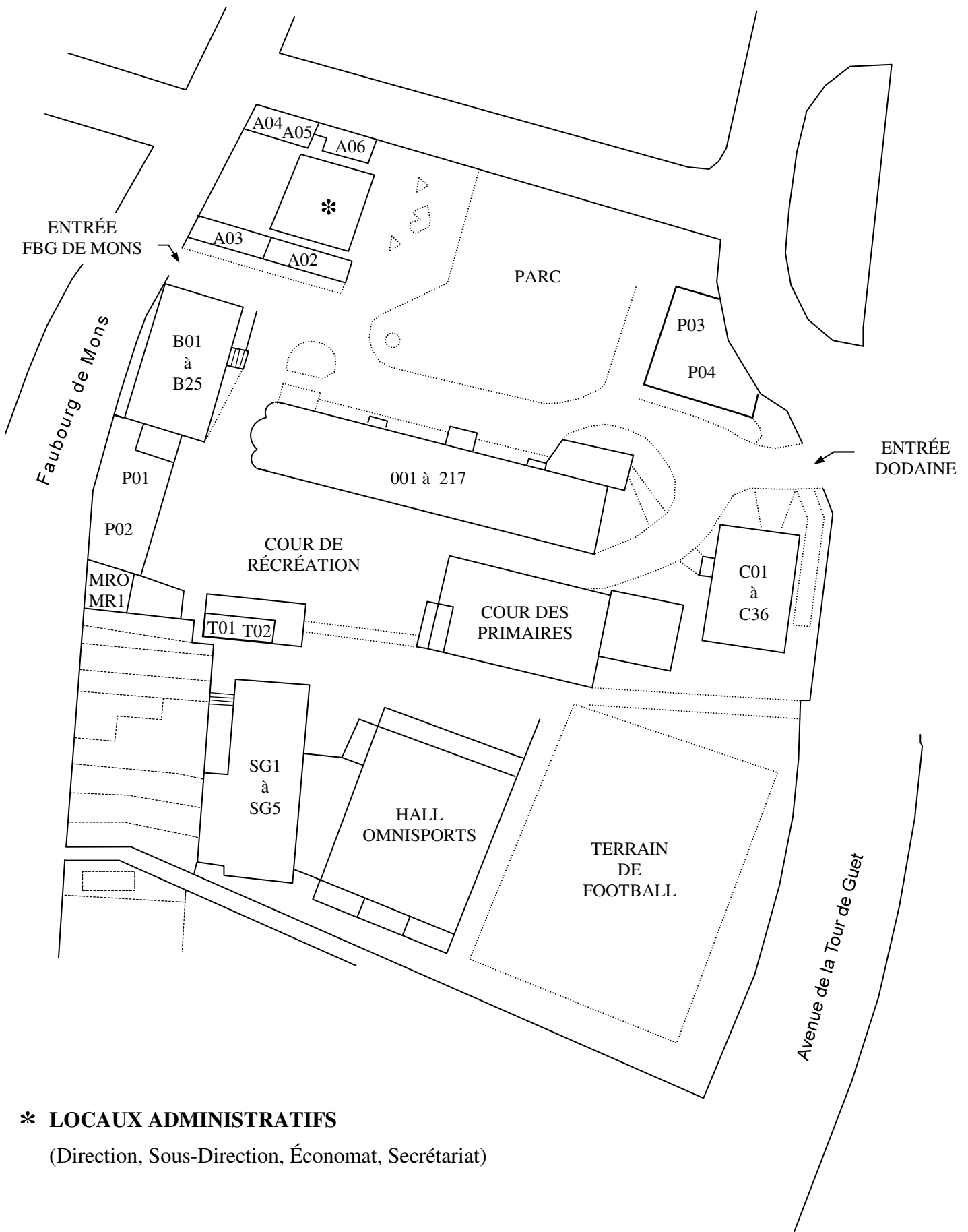
Comme l'évaluation se fait de façon continue tout au long de l'année et que les moyens de remédiation permettent de combler les lacunes si on s'y prend à temps, **la décision définitive quant au passage de classe se prend dès le mois de juin.**

Toutefois, pour rencontrer au mieux les cas particuliers, le conseil de classe peut reporter sa décision après une session de repêchage qui a lieu à la fin du mois d'août (sauf pour la classe de première).

# **Deuxième partie**

## **Informations pratiques**

## CHAPITRE I. IMPLANTATION DES BÂTIMENTS



### \* LOCAUX ADMINISTRATIFS

(Direction, Sous-Direction, Économat, Secrétariat)

## A. COMMENT TROUVER UN LOCAL ?

Les différents locaux se voient attribuer une numérotation comportant, dans la plupart des cas, une ou deux lettres :

- la (les) lettre(s) désigne(nt) le bâtiment
- le 1er chiffre désigne l'étage
- le 2ème chiffre, le local

*Exemple :* C 26 : local n°6 au 2ème étage du bâtiment C

B 25 : local n°5 au 2ème étage du bâtiment B

*Exceptions :* locaux 001 à 217 : aucune dénomination par lettre, uniquement étage et local.

*Exemple :* 217 : local 17 au 2ème étage de "l'ancien bâtiment"

106 : local 6 au 1er étage de "l'ancien bâtiment"

## B. PARKING

- parking vélos : face cour primaire
  - parking motos : près du perron
  - parking voitures : extérieur du collège
- } les anti-vols sont absolument nécessaires
- lors des réunions de parents ou des activités organisées en la salle omnisports, le stationnement est autorisé sur la cour de récréation.

**N.B. le collège décline toute responsabilité en cas de vol, détériorations, pertes ...**

## CHAPITRE II. COMMENT S'INSCRIRE AU COLLÈGE ?

### *Horaire*

- selon les instructions fournies par le dernier décret.
- pendant l'année scolaire : sur rendez-vous (067/21.12.60)
- pendant les vacances scolaires du 30 juin au 7 juillet et du 25 au 31 août :  
au local AB1
  - du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et  
de 14h à 17h00

### Conditions pour assurer la validité de l'inscription d'un élève

- signature du choix du programme de cours  
et du formulaire d'adhésion au règlement des études
- dossier administratif complet
- respect des conditions légales d'admission (voir ci-dessous)

<u>CONDITIONS D'ADMISSION</u>	et	<u>DOCUMENTS OFFICIELS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION</u>
<b>en 1ère C (année commune)</b>		
* Avoir terminé avec fruit la 6ème primaire.		l'original du certificat d'étude de base.
* - Avoir fréquenté sans fruit l'intégralité de la 6ème primaire et fournir les documents ci-contre. - Bénéficiaire d'un avis favorable du conseil d'admission.		un certificat de fréquentation sans fruit de 6ème primaire, une demande écrite des parents.
* Avoir obtenu le C.E.B. à l'issue de la première année différenciée.		le certificat d'étude de base.
<b>en 1ère année différenciée</b>		
* En cas de non réussite d'une 6ème primaire, atteindre l'âge de 12 ans avant le 31 décembre qui suit.		attestation officielle de fréquentation sans fruit d'une 6ème ou attestation officielle de fréquentation de l'enseignement primaire (à l'exclusion de la 6ème)

---

**de la 3ème à la 6ème      ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

* Avoir réussi l'année antérieure.	attestation d'orientation (modèle A ou B).
* 6ème : même condition et en plus fréquenter les mêmes options qu'en 5ème.	

---

**ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

\* Avoir fréquenté avec fruit l'année précédente.

**N.B.** Une exception est possible

- entrée en 3ème professionnelle :  
sans certificat du premier degré  
ou sans C.E.B. si le conseil de  
classe de l'année précédente en  
autorise l'accession.
- 

**entrée en 7ème PROFESSIONNELLE GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES**

* Avoir fréquenté avec fruit une 6ème (générale, technique ou professionnelle) de spécialité correspondante (par ex. : sciences économiques).	soit certificat de réussite de 6ème  soit le C.E.S.S.
---	---

---

**entrée en 7ème PROFESSIONNELLE RENOVATION ET RESTAURATION DU BATIMENT**

* Avoir fréquenté avec fruit une 6ème de spécialité correspondante	certificat de réussite de 6ème et certificat de qualification de 6ème
--	--

***N.B. En cas d'études antérieures faites à l'étranger***

- fournir les documents requis pour l'obtention de l'équivalence des études avec les programmes belges (demander les directives au secrétariat).

Ces documents (bulletins des années antérieures avec signature légalisée du chef d'établissement) doivent être en notre possession au plus tard pour le 10 octobre de l'année en cours.

***N.B. Pour les élèves de nationalité étrangère***

- fournir deux photocopies recto/verso de la carte d'identité avec un permis de séjour en cours de validité.  
Les étudiants étrangers (non ressortissants de la Communauté Européenne) qui n'ont pas de permis de séjour en cours de validité au 1er octobre de l'année en cours, ne sont pas considérés comme élèves réguliers.
- procéder au paiement **anticipatif** de 868 €, minerval imposé par le Ministère de l'Education.
- sont dispensés du minerval :
  - 1) les ressortissants des pays de la Communauté Européenne
  - 2) les élèves dont la composition de famille délivrée par l'autorité communale atteste :
    - la nationalité belge du père ou de la mère;
    - ou bien, la domiciliation du père ou de la mère en Belgique;
    - la filiation;
  - 3) les élèves non ressortissants de la Communauté Européenne qui remplissent les 2 conditions suivantes:
    - avoir moins de 18 ans le 1er septembre de l'année en cours
    - fournir au moment de l'inscription le permis de séjour valable
- dans tous les cas : demander au secrétariat la feuille des directives à suivre.

## CHAPITRE III. LA JOURNÉE

### A. HORAIRE DES COURS ET DES ACTIVITÉS

- *L'horaire des cours doit se lire comme suit :*

	1ère heure	: 8 h 20 à 9 h 10
	2ème heure	: 9 h 10 à 10 h 00
<i>Matin</i>	Récréation	: 10 h 00 à 10 h 20
	3ème heure	: 10 h 20 à 11 h 10
	4ème heure	: 11 h 10 à 12 h 00
<i>Temps de midi</i> : de 12 h 00 à 13 h 00		
	5ème heure	: 13 h 00 à 13 h 50
<i>Après-midi</i>	6ème heure	: 13 h 50 à 14 h 40
	7ème heure	: 14 h 40 à 15 h 30
	8ème heure	: 15 h 30 à 16 h 20 (pour certaines classes)

- *Équipement nécessaire :*

- Pour les cours généraux : - le journal de classe **propre** au collège est fourni d'office  
 - des cahiers

N.B. des précisions quant aux cahiers et aux manuels scolaires seront données en début d'année par les différents professeurs.

**IMPORTANT** : Les élèves sont obligés de **CONSERVER TOUS LEURS CAHIERS** (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup>) **ET JOURNAUX DE CLASSE**; la Commission d'Homologation se réservant le droit de les exiger lors de l'homologation de leur diplôme.

- *Pour le cours d'éducation physique*

Une tenue de gymnastique est **indispensable** : elle comprendra :

- *pour l'intérieur* : pantoufles à semelles blanches et sans relief  
 : short noir  
 : tee-shirt du collège (payant et fourni d'office)
- *pour l'extérieur* : pantoufles plus résistantes (au choix)  
 : survêtement (éventuel)
- *pour la natation* : maillot, bonnet, essuie

N.B. Tous ces équipements seront **marqués** aux nom et prénom de l'élève.

- ***Absence d'élèves :***

Avant de rentrer en classe, les élèves doivent présenter à leur éducateur responsable une justification écrite de leur absence (mot des parents ou certificat médical).

Pour toute absence supérieure à 2 jours, un certificat médical est requis.

- ***Remédiation :***

Pour les élèves en difficulté, consulter les valves (près du bureau de l'éducateur) reprenant les différentes formes de remédiation : étude dirigée et rattrapage.  
Contacter l'enseignant(e) concerné(e).

- ***Retenues disciplinaires :***

Le vendredi de 15 h 30 à 17 h 00.

## B. ÉTUDES SURVEILLÉES

**Pour tout renseignement** : contacter l'éducateur de niveau.

**1. *Le matin*** : tous les jours de **7 h 45 à 8 h 15**.

Etude destinée particulièrement aux élèves arrivant longtemps avant le début des cours.

**2. *Le soir*** : les lundis, mardis, jeudis de **15 h 30 à 17 h 00**.

les vendredis de **15 h 30 à 16 h 20**.

Un contrôle des présences est exercé via le journal de classe.

## C. ÉTUDE DIRIGÉE

De 15 h 30 à 16 h 20, les lundis, mardis et jeudis, les élèves sont encadrés par des enseignants et peuvent donc bénéficier d'une aide et de conseils d'étude personnalisés.

## D. REPAS DE MIDI

**Deux possibilités :**

**1. *Petite restauration en libre service* :**

- boissons diverses (distributeurs automatiques)
  - des tickets (1,80 €) sont à acheter lors de la récréation de 10 h.
  - tous les jours, sandwiches variés
- Selon le jour : pâtes, frites, hot-dog, pizza

**2. *Pique-nique à amener de chez soi* :**

Des réfectoires (surveillés) sont à la disposition des élèves.

## CHAPITRE IV. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

### A. ACTIVITÉS SPORTIVES

- *Des initiations sportives* au volley, badminton, handball, football, mini-football, gymnastique... sont données le mercredi après-midi.  
L'horaire ainsi que les conditions de participation vous seront communiqués par une circulaire distribuée en début d'année scolaire.

Les différentes équipes participeront aux championnats de la Fédération Nationale Sportive de l'Enseignement Libre (F.N.S.E.L.) ainsi qu'aux championnats inter-scolaires de la ville de Nivelles.

- D'autres activités sportives sont également organisées par des moniteurs extérieurs indépendants après les heures de cours.  
Pour de plus amples informations, contactez la maison des sports de Nivelles au 067.84.15.05.

### B. ACTIVITÉS CULTURELLES

Diverses initiatives complètent la formation dispensée par les cours, on mentionnera notamment *les journées culturelles*.

Organisées par niveau, elles comprennent des visites de musées, d'usines, de villes ...

Les professeurs sont invités à exploiter au maximum dans leurs cours les données recueillies par les élèves.

Par ailleurs, des visites spécialisées sont réservées à certaines sections (informatique, construction gros-oeuvre, travaux de bureau,...)

### C. VOYAGES D'ÉTUDE

**Un voyage** est organisé pour les élèves de 2ème sous forme de court **séjour à l'étranger** d'après les projets développés en classe.

- s'adresser de préférence à l'un des professeurs titulaires de 2ème.

**Un voyage aux Pays-Bas (Ile de Terschelling)**, réservé aux élèves de 4ème est organisé lors des vacances de Pâques. Le but avoué est de remotiver les élèves à l'apprentissage du néerlandais et de les sensibiliser à l'ingénierie hydraulique ainsi qu'aux grandes questions environnementales de notre époque.

- s'adresser à Mme POTTIER

**Un voyage de 14 jours en Italie**, réservé aux élèves de 6ème, est organisé lors des vacances de Pâques. Grâce à des guidances soigneusement préparées, il entend présenter une synthèse sélective de l'art occidental.

- s'adresser à Mrs HUVELLE ou LENGELE.

### D. GERMES DE FOI

En référence au projet pédagogique et à notre mission éducatrice, des activités et projets divers sont menés tout au long de l'année scolaire dans une perspective chrétienne.

### E. MOUVEMENT CHORAL INTERNATIONAL "A COEUR JOIE"

Son objectif, "faire chanter tout le monde". Il propose aux jeunes, et aux moins jeunes, de s'exprimer, communiquer et s'épanouir par le chant. Son répertoire va du folklore à la chanson contemporaine.

"La Chanterelle" groupe vocal adulte (à partir de 18 ans)

- Madame Anne-Catherine CARON  
rue du Vieux Château, 15  
1457 WALHAIN-ST-PAUL                      Téléphone : 010.68.04.33

## CHAPITRE V. DOCUMENTATION SCOLAIRE

### A. MANUELS SCOLAIRES : PRÊT DU LIVRE

Un service facultatif de location et d'achat de livres est proposé aux parents. Les formulaires sont fournis en fin d'année ainsi que via le site *www.csgn.be* (les études-prêt du livre).

Chaque élève remplit le bon de commande où il lui suffit de cocher les livres qu'il souhaite louer ou acheter.

Fin août et début septembre, selon un calendrier préalable, les parents et élèves sont invités à venir chercher leurs livres contre paiement par bancontact (ou exceptionnellement en liquide).

### B. BIBLIOTHÈQUES

#### *Bibliothèque centrale de Nivelles*

- **Adresse** : Centre Culturel (WAUX HALL), Grand-Place, 1400 NIVELLES  
à 400 mètres du collège. Tél. 067.89.26.30
- **Jours et heures d'ouverture**

Accessible à tous le	lundi	: de 13 h 00 à 18 h 00
	mardi	: de 13 h 00 à 18 h 00
	mercredi	: de 10 h 00 à 19 h 00
	jeudi	: de 13 h 00 à 18 h 00
	vendredi	: de 13 h 00 à 19 h 00
	samedi	: de 9 h 00 à 13 h 00
- Les livres peuvent être consultés sur place ou empruntés pour une durée de 3 semaines. Le prêt est gratuit pour les moins de 18 ans.  
Signalons, encore, de nombreux périodiques (environ 250), des dossiers regroupant des coupures de presse (selon un système de mots-clefs) ainsi que des journaux quotidiens belges et français. Photocopie possible.  
Consultation sur CD Rom, prêts interbibliothèques ...
- Inscription gratuite pour les moins de 18 ans.

#### *Discobus*

Le discobus de la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique permet d'emprunter des CD, des CD Rom, des DVD, que des cours de langues.

Il stationne devant le Centre culturel de Nivelles (Waux-Hall) tous les mercredis de 17 h 00 à 20 h 00 et les jeudis de 10 h 00 à 12 h 00.

### C. PHOTOCOPIES

Les photocopies peuvent se faire au secrétariat en respectant **impérativement** l'horaire suivant :

Tous les jours :                    de 10 h 00 à 10 h 20  
    de 12 h 30 à 13 h 00  
    de 15 h 30 à 16 h 20 (sauf le mercredi)

Le prix est fixé à 0,05 € par copie.

## CHAPITRE VI. ATTESTATION DE FRÉQUENTATION

### A. CERTIFICATS

1. **Allocations familiales**
2. **Abonnement train et bus**
3. **Fréquentation**

S'adresser au secrétariat jusqu'au 4 juillet et à partir du 22 août.

### B. BOURSES et PRÊT D'ÉTUDE ([www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be))

Il convient de distinguer soigneusement les allocations d'études secondaires et les allocations d'études pour l'enseignement supérieur.

#### 1. *Allocations d'études secondaires*

- **Conditions d'octroi** (résumé limité aux cas habituels)

##### a) *d'ordre pédagogique*

- les élèves encore soumis à l'obligation scolaire peuvent avoir droit à une allocation d'étude, sauf s'ils redoublent leur année d'étude (une seule dérogation est possible).

##### b) *d'ordre financier*

- est pris en considération pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires, le revenu annuel imposé globalement, majoré du revenu imposé distinctement des personnes qui ont à charge le candidat (exercice d'imposition de l'année, revenus de l'année antérieure).
- ces revenus ne peuvent dépasser certains plafonds.

#### \* **Procédure à suivre**

- les élèves qui ont déjà obtenu une allocation d'étude pour l'année qui se termine recevront d'office une formule imprimée à compléter (la réclamer éventuellement au Gouvernement Provincial);
- les élèves qui n'ont pas encore obtenu d'allocation d'études pourront demander une formule au collège ou au Gouvernement Provincial compétent dès septembre;
- formulaire à renvoyer à partir du 1<sup>er</sup> juillet et au plus tard le 31 octobre **sous pli recommandé.**

N.B. : Les enfants de ressortissants de pays de la CEE qui résident en Belgique peuvent bénéficier d'allocations d'études aux mêmes conditions que les Belges si l'un des parents a été employé sur le territoire belge. Les réfugiés politiques reconnus et domiciliés en Belgique, depuis un an au moins au 31 octobre de l'année scolaire considérée, peuvent bénéficier des mêmes allocations.

## 2. *Allocations d'études supérieures*

- **Conditions d'octroi** (résumé limité aux cas habituels)

### a) *d'ordre pédagogique*

- fréquenter un enseignement de plein exercice
- remplir les conditions d'admission comme élève régulier
- ne pas bisser (une seule dérogation est possible)

### b) *d'ordre financier*

- est pris en considération pour l'octroi d'une allocation d'études supérieures, le revenu annuel imposé globalement, majoré du revenu imposé distinctement des personnes qui ont à charge le candidat (exercice d'imposition de l'année, revenus de l'année antérieure).
- ces revenus ne peuvent dépasser certains plafonds.

### \* **Procédure à suivre**

- une formule peut être retirée au collège dès le mois de juin (s'adresser au secrétariat).
- le formulaire est à renvoyer à partir du 1<sup>er</sup> juillet et au plus tard le 31 octobre **sous pli recommandé**.

A renvoyer au bureau régional des allocations d'études, déterminé par la province où se situe l'établissement secondaire fréquenté.

(les établissements en province de Luxembourg ainsi que l'U.C.L. relèvent de Namur, rue Van Opré, 89, 5100 Jambes).

## **PRÊT D'ÉTUDES**

Les prêts remboursables sont accordés par la Communauté Française aux familles comptant au moins trois enfants à charge au 31 octobre de l'année en cours.

Où se procurer les documents nécessaires ?

Ministère de la Communauté Française - Service des prêts d'études aux familles,

Boulevard Léopold II, 44

1080 BRUXELLES

02.413.38.20 ou 24

## CHAPITRE VII. ASSISTANCE MÉDICALE, ACCIDENTS, PERTES, VOLS

### A. INSPECTION MÉDICALE SCOLAIRE

Les élèves sont soumis à un *examen médical de dépistage* au Centre de Santé Libre de Nivelles. Cet examen a lieu en 1<sup>ère</sup> diff et 1<sup>ère</sup> S, en 2<sup>ème</sup>, en 4<sup>ème</sup> P et en 4<sup>ème</sup> GT.

Le rapport mentionnant les observations est remis aux parents, sous pli fermé, par l'intermédiaire de leur enfant.

La loi impose également un *test tuberculinique* aux élèves de troisième année; en cas de contre indication, fournir un certificat médical CIRCONSTANCIÉ.

Le Centre de Santé se tient également à votre disposition si vous souhaitez que votre enfant passe un examen médical pour un problème déterminé. Cela est possible même si votre enfant fréquente une classe non soumise à la visite médicale; en effet, les examens dits "*sélectifs*" ont été instaurés pour répondre à ce genre de demande.

- **Adresse de contact** : Centre de Santé Libre  
Boulevard des Archers, 17  
1400 NIVELLES Tél. : 067/21.47.35

### B. INFIRMERIE

En cas de problèmes de santé, les élèves doivent s'adresser à leur éducateur responsable; les petits soins sont gratuits; mais une vignette de la mutuelle sera indispensable en cas de soins donnés à l'hôpital.

#### *Déclaration d'accident*

En cas d'accident survenu au collège ou sur le chemin du collège, les éducateurs responsables se chargent de remplir la déclaration d'accident.

### C. ASSURANCES

Bien que cette charge n'incombe nullement à l'établissement d'enseignement, le collège a souscrit en faveur de ses élèves un contrat d'assurance contre les accidents corporels, aux conditions suivantes :

#### *Etendue de l'assurance*

- le chemin de l'école par l'itinéraire direct y compris en véhicule individuel ou collectif
- les activités scolaires et parascolaires organisées par le collège.

### Couverture

- frais médicaux à concurrence de 1 x barème assurance maladie-invalidité limités par victime à maximum .....	7.437 €
- prothèse dentaire à concurrence de .....	992 €
avec maximum par dent de .....	347 €
- soins à l'étranger à concurrence de max. ....	3.718 €
- frais funéraires à concurrence de max. ....	1.860 €
- frais non prévus au tarif assurance maladie-invalidité max. ....	124 €
- frais de recherche à concurrence de .....	2.479 €
- décès : par victime .....	*2.479 €
- invalidité permanente : par victime .....	*9.915 €

\* ou A.R. 34.

Il est rappelé qu'en cas de dommage corporel ou matériel (par exemple bris de lunettes, détériorations diverses...) causé à autrui par un élève, les parents en restent responsables sauf si le professeur a failli à son devoir de surveillance; c'est pourquoi, par prudence, nous conseillons aux parents de souscrire un **contrat d'assurance familiale en responsabilité civile**.

### D. OBJETS PERDUS - VOL

#### - *S'adresser aux éducateurs :*

- les jours de classe entre 8 h 10 et 11 h 10
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 00 à 15 h 30

#### - *Quelques conseils afin d'éviter les vols :*

- **IDENTIFIER EFFICACEMENT** les objets et vêtements.
- Ne jamais laisser d'argent dans un vêtement suspendu à un porte-manteau; en cas de disparition d'un vêtement, s'assurer qu'il n'a pas seulement été déplacé.
- Eviter d'amener au collège les objets précieux (calculatrices, stylos de prix,...).
- Ne pas abandonner sa serviette dans un couloir.
- Avant le cours d'éducation physique, confier les objets précieux (montres, chaînes, ...) au professeur responsable.

**Le collège décline toute responsabilité en cas de vol, détériorations...**

## INDEX

- Abonnement (SNCB, SNCV).....	42
- Accidents .....	44
- Activités culturelles .....	38
- Activités sportives .....	38
- Admission (conditions) .....	32–34
- Allocations familiales .....	42
- Archives .....	35
- Assurances .....	44
- Bibliothèques .....	40
- Bourses d'études .....	42–43
- Bulletin (évaluation).....	12, 25–26
- Centre P.M.S.....	27
- Certificat de fréquentation.....	42
- Certificat de qualification.....	9
- Conseil de Participation.....	8
- Chorale.....	39
- Compléments de mathématique.....	22
- Conservation des cahiers .....	35
- Copies (devoirs et examens).....	26
- Déclaration d'accident .....	44
- Difficultés scolaires .....	28
- Diplôme .....	9
- Discobus .....	40
- Elèves de nationalité étrangère.....	34
- Enseignement général.....	7–10
- Enseignement professionnel.....	7–10
- Equipement nécessaire .....	35
- Etude dirigée.....	37
- Etudes surveillées .....	37

- Examens de passage .....	28
- Germes de Foi.....	39
- Horaire d'une journée.....	35
- Immersion en néerlandais.....	7
- Implantation des bâtiments.....	30
- Infirmierie .....	44
- Initiations sportives .....	38
- Inscriptions .....	32–34
- Inspection médicale scolaire .....	44
- Journal de classe .....	25, 35
- Langues.....	7
- Locaux .....	30–31
- Manuels scolaires .....	40
- Menus (choix des options) .....	9–10
- Minerval (étrangers) .....	34
- Objets perdus .....	45
- Parking.....	31
- Photocopies.....	41
- Plan du collège.....	30
- Prêt d'études .....	43
- Prêt du livre.....	40
- Projet éducatif.....	6–7
- Rattrapage .....	36
- Rencontre avec les professeurs .....	26
- Repas de midi .....	37
- Retenues.....	36
- Septième professionnelle.....	24
- Sports .....	38
- Vols.....	45
- Voyages d'études .....	39

## **NOTES PERSONNELLES**



